
S É N A T

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET
2^e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 14 juin 1961. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — Le président a donné connaissance des projets de loi (n° 222, 223, 224 et 225, session 1960-1961) autorisant la ratification des accords de coopération conclus avec les Républiques de Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de la Haute-Volta et du Niger.

Après un échange de vues, la commission a renoncé à en demander le renvoi pour avis et a laissé aux commissaires liberté d'intervenir dans le débat.

La commission a approuvé le rapport pour avis de M. Gérard Coppenrath sur le projet de loi de programme pour les territoires d'outre-mer, adopté par l'Assemblée Nationale (n° 180, session 1960-1961).

Le rapporteur avait demandé que l'aide de l'Etat aux territoires d'outre-mer soit non seulement maintenue mais intensifiée dans les domaines de l'enseignement, en particulier le technique, la radiodiffusion et la recherche scientifique.

M. Florian Bruyas a donné lecture de son avis sur le projet de loi (n° 157, session 1960-1961) relatif à l'affiliation des artistes du spectacle à la Sécurité sociale.

La commission a approuvé ses conclusions, favorables à l'adoption du projet de loi, mais il lui est apparu nécessaire d'établir une exception au profit des virtuoses qui, à son sens, ne peuvent être considérés comme des salariés. Deux amendements seront déposés à cet effet.

La commission a ensuite adopté les conclusions de M. Vincent Delpuech, rapporteur pour avis du projet de loi de programme relative à l'équipement sportif et socio-éducatif, adopté par l'Assemblée Nationale (n° 228, session 1960-1961), après un court débat auquel ont participé MM. Lamousse, Jung, Vérillon, Tinant et Estève.

La commission a enfin désigné M. Roger Garaudy comme rapporteur de la proposition de loi (n° 209, session 1960-1961) de M. Georges Marrane tendant à la réorganisation de l'éducation physique et du sport en France.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 14 juin 1961. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a désigné :

M. Jacques Gadoin comme rapporteur du projet de loi (n° 238, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification du traité de commerce, signé à Port-au-Prince le 28 décembre 1959, entre la France et Haïti.

M. Paul Mistral comme rapporteur des propositions de loi :
— (n° 219, session 1960-1961) tendant à modifier l'article 273 du Code de l'urbanisme relatif à la participation des employeurs à l'effort de construction ;

— (n° 220, session 1960-1961) tendant à faciliter les opérations d'expropriation et à lutter contre la spéculation foncière.

Puis, sur le rapport pour avis de M. Raymond Brun, présenté en l'absence de ce dernier par le président, la commission a donné un avis favorable au projet de loi (n° 235, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de la convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques.

La commission a ensuite, sur le rapport de M. Marcel Bré-gère, présenté en l'absence de ce dernier par M. Cornat, adopté le projet de loi (n° 327, session 1959-1960) portant rati-

fication du décret n° 60-344 du 8 avril 1960 portant rétablissement, relèvement, réduction et suspension de la perception de certains droits de douane d'importation dans le territoire douanier, y apportant un amendement qui tend à supprimer le deuxième alinéa de l'article unique ainsi rédigé :

« Toutefois, les dispositions concernant la perception des droits visés à l'article 3 et inscrits au tableau B, sous le numéro 32-01 C (extraits tannants de quebracho), cesseront d'avoir effet à partir du 1^{er} août 1960. »

Enfin, la commission a décidé de demander le renvoi pour avis du projet de loi (n° 239, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la lutte contre le bruit et les pollutions atmosphériques et portant modification de la loi du 19 décembre 1917, et a désigné M. Georges Bonnet comme rapporteur pour avis.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mardi 13 juin 1961. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — M. Jean Périquier a donné connaissance à la commission de ses rapports sur :

1° Le projet de loi (n° 222, session 1960-1961) autorisant : a) la ratification du traité de coopération conclu le 24 avril 1961 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire ; b) l'approbation des accords de coopération conclus à la même date entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire ;

2° Le projet de loi (n° 223, session 1960-1961) tendant à ratifier des accords similaires avec le Dahomey ;

3° Le projet de loi (n° 224, session 1960-1961) tendant à ratifier des accords similaires avec la Haute-Volta ;

4° Le projet de loi (n° 225, session 1960-1961) tendant à ratifier des accords similaires avec le Niger ;

5° Le projet de loi (n° 226, session 1960-1961) autorisant l'approbation de l'accord de défense conclu le 24 avril 1961 entre les Gouvernements de la République française, de la République de Côte-d'Ivoire, de la République du Dahomey et de la République du Niger.

Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Pisani, Defferre et le président, les quatre premiers rapports ont été

adoptés à l'unanimité et deux abstentions ; le rapport sur le projet (n° 226) a été adopté à l'unanimité moins deux voix contre.

La commission a ensuite désigné comme rapporteurs :

M. Marius Moutet pour le projet de loi (n° 235, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de la convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques.

M. André Monteil pour les projets de loi (n° 244, session 1960-1961) portant modification de la loi du 13 décembre 1932 sur le recrutement de l'armée de mer et l'organisation de ses réserves et (n° 245, session 1960-1961) modifiant certaines dispositions de la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte.

M. Edgard Pisani pour le projet de loi (n° 242, session 1960-1961) relatif à la promotion pour services exceptionnels des officiers de réserve servant en situation d'activité dans les armées de terre et de l'air.

Puis la commission a entendu un exposé de M. Messmer, Ministre des Armées, au sujet de la répercussion sur le moral de l'armée des récents événements d'Algérie. Les commissaires, notamment MM. le général Béthouart, Monteil, de Chevigny, Pisani, Guyot, Berthoin, Yver, Marcellin, Defferre, de La Vasselais, de Lachomette et Moutet, ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de l'application de la décision du 7 juin 1961 relative à la mise en congé spécial et à la radiation des cadres des personnels militaires, et le ministre a exposé les conditions dans lesquelles le Gouvernement allait appliquer ce texte.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 14 juin 1961. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission a procédé à l'examen du rapport de M. Messaud sur la proposition de loi (n° 293, session 1959-1960) tendant à faciliter la reconversion professionnelle des Français rapatriés (Extrême-Orient, Proche-Orient, Tunisie, Maroc, etc.) en leur octroyant le bénéfice des dispositions sur le reclassement des handicapés physiques et l'emploi obligatoire des mutilés de guerre.

Le rapporteur, rendant hommage à l'esprit qui a animé les auteurs de la proposition de loi, a exposé combien il lui semblait difficile, pour des raisons psychologiques et techniques, d'adopter leurs conclusions.

Après diverses observations de MM. Plait, Fournier, Lagrange, Martin et Levêque, le rapporteur a été invité à prendre à nouveau contact avec les auteurs de la proposition.

M. Roy a donné lecture de son rapport sur le projet de loi (n° 167, session 1960-1961) complétant le Code de la Santé publique relative à l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés. Après un exposé très complet sur le problème de la transfusion sanguine, le rapporteur a proposé l'adoption du texte soumis au Sénat.

Ces conclusions ont été approuvées, sous réserve de deux modifications tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de l'article 1^{er} : « *Les caractéristiques du sang humain ne peuvent être modifiées avant le prélèvement que par un docteur en médecine opérant uniquement dans les établissements prévus à l'alinéa précédent* ».

M. Chazalon a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 171, session 1960-1961) tendant à accorder aux gérants de S. A. R. L. la faculté d'opérer des versements de rachat au titre de l'assurance vieillesse et a exposé l'économie générale du projet. Il s'est montré favorable à l'adoption de ce texte. La commission l'a suivi dans ses conclusions, sous réserve d'une modification rédactionnelle.

Puis la commission a désigné :

M. Bernier comme rapporteur du projet de loi (n° 240, session 1960-1961) autorisant dans les départements d'outre-mer l'attribution de l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité aux personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale.

M. Dutoit comme rapporteur de la proposition de loi (n° 214, session 1960-1961) de M. Camille Vallin tendant à étendre à tous les salariés des entreprises privées, quelle que soit la région où est situé leur lieu de travail, la prime spéciale uniforme mensuelle de transport instituée dans la première zone de la région parisienne par l'arrêté interministériel du 28 septembre 1948.

M. Plait comme rapporteur pour avis du projet de loi (n° 239, session 1960-1961) relatif à la lutte contre le bruit et les pollutions atmosphériques et portant modification de la loi du 19 décembre 1917.

Enfin, la commission a désigné la délégation qui procéderait, dans l'après-midi, à la visite, dans la banlieue parisienne, d'un laboratoire de fabrication d'antibiotiques.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE
ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 13 juin 1961. — *Présidence de M. Coudé du Foresto, secrétaire.* — En application de l'article 45, alinéa 2, du règlement, la commission a été saisie d'un amendement (n° 2 rectifié) de M. Duclos tendant à insérer un article additionnel 3 (nouveau) au projet de loi (n° 153, session 1960-1961) modifiant l'article 108 du Code minier. Au dernier alinéa de cet amendement, le Gouvernement avait, en séance publique, opposé l'irrecevabilité découlant de l'article 40 de la Constitution. Après un débat auquel ont participé notamment MM. Marcel Pellenc, rapporteur général ; Duclos, Coudé du Foresto, Kistler, Courrière et Monichon, la commission a estimé, à l'unanimité moins une voix, que l'article 40 de la Constitution n'était pas applicable.

Mercredi 14 juin 1961. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a désigné M. Georges Portmann comme rapporteur des projets de loi :

— (n° 236, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de la convention du 21 juillet 1959 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne en vue d'éviter les doubles impositions ;

— (n° 237, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant la ratification de la convention, signée à Vienne le 8 octobre 1959, et des lettres échangées le même jour entre le Gouvernement français et le Gouvernement autrichien en vue d'éviter les doubles impositions et de prévoir une assistance réciproque dans le domaine des impôts sur le revenu et sur la fortune ainsi que des impôts sur les successions.

Puis la commission a procédé à la suite de l'examen du projet de loi de programme relative à l'équipement sportif et socio-éducatif (n° 228, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale. Un large débat s'est instauré, en particulier sur l'article 2 de ce projet, qui précise que les crédits prévus seront affectés à des subventions destinées soit à l'équipement des collectivités locales, soit à l'équipement des organisations privées préalablement agréées. A l'issue de ce débat, auquel ont participé MM. Alex Roubert, président ; Marrane, Portmann, Coudé du Foresto, Lachèvre, Driant, Colin, de Montalembert, Paul Chevallier, Armengaud, Descours Desacres, Courrière, Delpeuch, au nom de la commission des affaires culturelles ; Eugène Motte, rapporteur ; Marcel Pellenc, rapporteur général, et Souf-

flet, la commission a donné à son rapporteur mission de préciser qu'il était entendu que les subventions allouées à l'équipement des organisations privées devaient l'être avec l'accord des collectivités locales intéressées. Sous cette réserve, la commission a adopté le projet de loi qui lui était soumis.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT
ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 14 juin 1961. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a nommé :

M. Fastinger rapporteur du projet de loi (n° 241, session 1960-1961) relatif à l'organisation de la Guyane.

M. Marcihacy rapporteur du projet de loi (n° 239, session 1960-1961), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la lutte contre le bruit et les pollutions atmosphériques et portant modification de la loi du 19 décembre 1917.

M. Zussy rapporteur de la proposition de loi (n° 230, session 1960-1961) tendant à modifier l'article 62 du Code municipal.

M. Jean-Louis Vigier rapporteur des pétitions n° 6 et 7.

M. Rabouin rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 178, session 1960-1961) de M. Lafay tendant à conférer à l'Etat un privilège sur les immeubles classés monuments historiques restaurés aux frais exclusifs du Trésor.

M. Prélot rapporteur du projet de loi (n° 208, session 1960-1961) complétant et modifiant le Code de la nationalité française, en remplacement de M. Kalb.

Sur rapport de M. Achour, la commission a adopté sans modification le projet de loi (n° 150, session 1960-1961) relatif au droit à pension d'ancienneté et à la mise à la retraite anticipée de certains fonctionnaires.

M. Delalande a ensuite présenté son rapport pour avis sur la proposition de loi (n° 208, session 1959-1960), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la coordination des régimes de retraites professionnelles.

A la demande du rapporteur, la commission a décidé de proposer à la Commission des Affaires sociales, saisie au fond, la rédaction suivante pour l'article 2 de la proposition de loi : « Les représentants responsables des institutions de retraites visées par l'article L. 41 du Code de la Sécurité sociale qui ne se seront pas conformés aux dispositions dudit article seront passibles de peines contraventionnelles ».

Egalement sur rapport de M. Delalande, la commission a examiné pour avis le projet de loi (n° 175, session 1960-1961) tendant à améliorer dans les départements d'outre-mer la situation des populations agricoles en modifiant les conditions de l'exploitation agricole et en facilitant l'accès des exploitants à la propriété rurale. Elle a adopté des amendements purement juridiques aux modifications proposées des articles 58-21, 188-13, 870-11 et 870-14 du Code rural. Elle a décidé de proposer au Sénat la suppression de la modification projetée de l'article 870-16.

La commission a désigné MM. Jozeau-Marigné et de Rocca Serra comme candidats au poste de membre du conseil supérieur de l'administration pénitentiaire.